

fendillés, les parquets en bois dit dur se disloquaient, et les moulures se brisaient. Je voudrais maintenant parler de l'inspection de la SCHL, mais auparavant, monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 6 heures.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je pense que tout le monde est d'accord pour que le bill soit lu une deuxième fois cet après-midi. Je me demande si la Chambre consentirait unanimement à siéger encore quelques minutes de façon à permettre au député de terminer son discours et de procéder à la deuxième lecture.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre est-elle d'accord?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, un député doit encore prendre la parole de ce côté-ci. Nous sommes d'accord mais je pense que l'on doit noter que le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a quelques mots à dire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et nous croyons savoir, monsieur l'Orateur, que du côté du gouvernement un autre orateur, très important, doit intervenir.

L'hon. M. Macdonald: Du tout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-être que si nous attendons jusqu'à huit heures, il parlera.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, afin d'avancer le travail en tenant compte de l'encombrement de l'horaire, la Chambre ne pourrait-elle approuver la deuxième lecture immédiatement?

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Est-ce convenu?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à prolonger la séance de façon à permettre du moins à mon collègue de Vancouver-Est de terminer son discours. Cela prendra de dix à quinze minutes.

L'hon. M. Macdonald: L'honorable député serait-il aussi disposé à entendre le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) afin que nous puissions procéder à la deuxième lecture?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela ne tient qu'à lui.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): Est-ce convenu?

Des voix: Convenus.

• (6.00 p.m.)

M. Winch: J'ai dit tantôt monsieur l'Orateur, que d'après mon expérience de la cons-

truction, qui était ma profession, et d'après des inspections faites personnellement, beaucoup de maisons ne dureront pas 40 ans. Ce qui me tracasse beaucoup, c'est que la SCHL ne fait pas observer ses propres normes de construction dans la plupart des cas. Il est des plus intéressants d'examiner le code de la construction publié par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et les modifications qui y ont été apportées. C'est tout un livre. Les règlements y sont très clairs en ce qui concerne les genres de construction et la qualité des matériaux et du travail à atteindre. Des inspecteurs se présentent plusieurs fois pendant toute la durée de la construction. Pourtant, je sais pertinemment que la Société centrale d'hypothèques et de logement ne donne pas raison à ses propres inspecteurs. Il suffit de parler à un inspecteur pour apprendre que maintes fois on a passé outre à leurs rapports selon lesquels telle ou telle chose ne répondait pas aux normes, et cela non seulement à l'égard des maisons familiales mais aussi pour les maisons d'appartements. A mon avis, les maisons pourraient durer 40 ans si l'entrepreneur devait construire d'après les normes de qualité de la SCHL, et si cette dernière donnait raison à ses inspecteurs au lieu de décider contre leur avis et de se moquer de leurs inspections. A moins qu'on n'insiste sur la qualité du travail et des matériaux, la disposition relative aux hypothèques de 40 ans sera une pure farce car ces maisons ne tiendront pas si longtemps.

J'ai dit que cette question était très complexe, monsieur l'Orateur. Cela ne fait aucun doute. Il est aussi impossible, en vertu des programmes, des politiques et des lois actuels, de pourvoir aux besoins, en raison de ce qui se produit. J'aimerais donner un exemple de ce qui s'est passé au cours des années. Je ne m'en tiendrai pas aux généralités. Je vais vous donner des faits, mais des faits qui me paraissent caractéristiques. Je vais prendre ma propre circonscription de Vancouver-Est, où je connais très bien le genre d'habitation et de situation qu'on y rencontre. Je vis dans cette circonscription depuis de nombreuses années, et je connais bien le prix des terrains et des logements. Afin de vous donner un exemple qui concrétisera mon idée, je vais en prendre un que je sais incontestable. Je veux parler de ma propre demeure à Vancouver. Écoutez bien ceci. Cette maison de deux étages et à charpente de bois que j'habite, a été construite il y a quelque 65 ans. Je l'ai achetée il y a 34 ans. La semaine dernière, j'ai reçu le compte de l'impôt municipal pour la propriété.

Naturellement, la maison que j'habite a 34 ans de plus que lorsque je l'ai achetée. Selon mon compte d'impôt, cette année, l'évaluation est de 900 p. 100 plus élevée que ce que j'ai